



## Urgentprobleme salaire!!!!

Par **dave441**, le **25/03/2008** à **11:42**

bonjour,  
au 1er décembre 2007, il y a eu une réévaluation des salaires dans l'entreprise où je travaille.  
mais à ce jour, je n'ai toujours rien eu.j'en ai avisé mon supérieur va regler cet oubli  
comptable sur le salaire de mars.  
mais doit il aussi me régulariser décembre 2007, janvier2008 et fevrier 2008?

Merci de vos réponses!

Par **affairiste**, le **27/05/2008** à **13:58**

Bonjour,

Si vous êtes la seule personne dans l'entreprise à avoir été "oubliée", alors oui, le montant  
doit être régularisé dès le changement de décembre.

Toutefois, l'employeur pourrait invoquer le fait que vous n'êtes pas dans la même situation que  
les autres salariés pour justifier cette absence. Il vous faut donc vérifier que la situation de  
tous les salariés touchant la même augmentation est analogue.

Cordialement